



ASSEMBLEE PLENIERE

Séance du 6 septembre 2011

AVIS DU CESL BLAGNAC SUR LA POLITIQUE EN MATIERE DE STATIONNEMENT DE LA VILLE DE BLAGNAC

Rapporteur :
Michel PELI

Le stationnement sur la commune

Lors de la mise en place du Comité Economique et Social local, Monsieur le Maire a proposé, comme premier thème de travail, d'étudier le plan de déplacement local.

Sur ce sujet deux rapports ont été émis par le CESL :

- Un rapport intermédiaire rédigé suite aux travaux d'une commission créée à cet effet (remis à M. le Maire le 9 juillet 2009)
- Un rapport rédigé suite à l'intégration du CESL dans le Comité de Pilotage (remis à M. le Maire le 26 mai 2010)

Sur ces deux rapports le problème du stationnement a été évoqué mais ce sujet n'a pas fait l'objet d'une étude spécifique par la commune car il ne faisait pas vraiment partie du cahier des charges donné au cabinet Transitec. Il était donc important de traiter ce dossier de façon plus approfondie suite à la mise en service du tram et compte tenu des orientations du plan de circulation et en particulier de la mise en zone 30 de tout le centre ville et des sens uniques qui vont en découler.

1- Méthode de travail

Pour aborder ce sujet, le CESL a mis en place une commission qui s'est réunie à quatre reprises (17 février, 10 mars, 11 mai et 26 mai 2011).

2- Composition de la commission

Président : Michel PELI.

Membres : Birgit ABAR ; Marc ALZIEU; Michel BASTOUL; Christine BORNES; Danielle BRUN; Cécile CESSAC; Catherine ESCHARD; Stephan HILLHOUSE; Jean-Pierre MAZARS; Jean-Michel MAZARDO; Claude NOMPEIX; Danielle PEREZ; Andrée SAUTET; Gérard WIDEMANN; Jean-Charles ZIPELIUS.

Invitées à titre d'expert : Sylvie POMMERY; Valérie VERHAEGHE.

3- Objectifs de la commission

L'objectif général consiste à mettre en place un système qui ménage les intérêts des différentes parties prenantes (commerçants, clients, riverains et résidents). Il peut se décliner de la façon suivante :

- Favoriser le commerce de proximité et assurer sa pérennité
- Faciliter l'accès aux commerces et services par les clients
- Organiser le stationnement des résidents sans parking
- Protéger les riverains contre les stationnements intempestifs
- Sécuriser les piétons et cyclistes

4- Principaux problèmes à traiter

Un inventaire des problèmes à régler pour améliorer la situation a été dressé. Il a conduit à travailler sur quatre axes :

a) Fonctionnement du Centre Ville

- Choix du système (Zone Bleue, horodateurs, autres), couverture géographique et couverture horaire.
- Comment éviter les voitures ventouses
- Problématique des achats courts (boulangerie, presse, poste,..)
- Stationnement et caouequine

b) Conséquences du nouveau plan de circulation

- Conséquence de la diminution du nombre de places de stationnement liée aux sens uniques destinés à développer les pistes cyclables
- Taille des places de parking
- Aménagement des parkings

c) Densification de l'habitat

- Conséquences du nouveau PLU découlant des accords de Grenelle et du SCOT recommandant la densification

d) Problèmes généraux

- Prévention & sanction (rôle de la Police Municipale)
- Signalétique
- Développement durable
- Communication

5- Principaux lieux à traiter

Dans le même sens, un inventaire des lieux stratégiques a été fait :

- Centre ville et plus particulièrement les rues commerçantes (rue Pasteur, rue Croix Blanche, Bd Jean Rivet, rue Lavoisier, rue Lavigne, ...)
- Parkings en surface (rue Debax, Place des Arts, Maison des Aînés, Bouliste, chien d'utilité, cimetière, rue du 19 mars, Lavoisier, vieux pont de Blagnac, ...)
- Parkings souterrains (mairie, Catalogne, nouvelle mairie, ...)
- Abords Leclerc
- Abords IGS
- Abords stations du tram (densification)
- Abords Vieux Pont de Blagnac
- Rond point du Relais
- Andromède

6- Rappel des recommandations ou remarques faites par le CESL lors des travaux initiaux sur le Plan de Déplacement

a) Sur son rapport préliminaire la commission circulation avait fait les recommandations suivantes :

- Généraliser la zone bleue dans les zones commerciales (étudier son extension jusqu'à 19h00) et instaurer des points de stationnement 5 minutes près des commerces type boulangerie.
- Prévoir un système pour le stationnement des résidents.
- Mettre en place une charte avec les commerçants pour éviter leur stationnement sur ces zones et organiser des zones de stationnement spécifiques pour leurs besoins propres.
- Etudier et bien dimensionner les parkings dans les points stratégiques, en particulier pour l'accès au tramway.

b) Sur son rapport consécutif aux réunions du Comité de Pilotage le CESL a exprimé les remarques suivantes :

Compte tenu du nombre important de places de stationnement supprimé sur différentes artères, nous réitérons notre souhait que **ce sujet fasse l'objet d'un traitement spécifique** pour régler les problèmes liés :

- A l'aménagement de la Rue Pasteur

- A la Zone Bleue ou au système horodateur (emprise et heures)
- Au stationnement des résidents
- Au stationnement des commerçants et employés des entreprises de service (banques, agences immobilières, professions libérales, etc...).
- Au stationnement à proximité des commerces « achats courts »
- Aux navettes reliant les parkings excentrés aux zones commerciales
- Aux aménagements des parkings (e.g. Ramiers)
- Au stationnement près des stations du tram.
- Aux lieux spécifiques (Relais, Leclerc, IGS, etc...)
- A la signalétique du stationnement
- ...

Le CESL est prêt à travailler sur ce thème qui concentre évidemment beaucoup d'inquiétudes en particulier au niveau des commerçants et des riverains.

Le non traitement de cette question peut, à notre sens, provoquer un rejet de l'ensemble du plan.

7- Propositions du CESL issues des travaux de la nouvelle commission

a) Quel système pour le centre ville ?

- ❖ Bien qu'elle n'autorise pas le stationnement résident, la commission préconise **de conserver la Zone Bleue** dans sa forme actuelle.
- ❖ Il est suggéré de faire une importante **campagne de sensibilisation auprès des commerçants et salariés** pour qu'ils se garent pendant la journée hors de cette zone.
- ❖ Il est aussi demandé par la commission que la Police Municipale fasse respecter cette Zone Bleue avec la plus grande objectivité possible.

b) Extension de la zone et plage horaire

- ❖ La commission propose que la Zone Bleue soit étendue :
 - **au haut de la rue Pasteur** (en laissant le stationnement libre sur les places en épis le long de l'ancien supermarché),
 - **au parking St Exupère** (à côté de la maison des aînés)
 - et que le **parking Lavoisier soit totalement en Zone Bleue** (seulement la moitié actuellement)

- ❖ La commission juge également que la plage horaire actuelle (jusqu'à 18h) est satisfaisante et que le stationnement entre 18h et 19h ne pose pas de problème particulier.

c) Zones « 5 minutes »

- ❖ La commission suggère d'ajouter des **places courtes durées devant la Poste et place de Catalogne.**
- ❖ Pour éviter le stationnement en double file devant les boîtes à lettres, certaines pourraient être placées, par exemple dans les sens uniques, de façon à ne pas descendre de voiture pour poster les lettres (système drive-in déjà utilisés dans certaines communes)

d) Parkings gratuits

La condition pour que la Zone Bleue soit mieux respectée par les commerçants et les salariés est que le nombre de places de parking libre soit suffisant. En ce sens :

- ❖ La commission suggère la **mise aux normes du parking « bouliste » aux Ramiers** avec suppression du sable et marquage des places. Ce parking pourrait faire l'objet le matin (8h à 10h par exemple) d'une navette avec le centre ville (caouequine).
- ❖ Elle suggère également la création d'un **parking à l'emplacement de l'ancien garage place Hérisson**. Ce parking pourrait même rejoindre le parking Debax sans empiéter sur les Ramiers.
- ❖ A terme, après le rassemblement des services de la mairie, la commission pense qu'il serait souhaitable de **rendre le parking souterrain actuel (Croix Blanche) au public**. Ce parking devrait, comme tous les parkings souterrains (e.g. Catalogne), être doté d'un système de comptage des places libres.
- ❖ En ce qui concerne l'extension des parkings, il est suggéré **d'étudier la possibilité d'ajouter un niveau au parking Debax.**
- ❖ La commission pense qu'il ne faut pas comptabiliser le parking du Chien d'Utilité dans les parkings du centre ville car il se situe beaucoup trop loin de ce centre.

L'ensemble de ce stationnement libre devrait permettre la libération de la Zone Bleue pour l'usage des clients et l'amélioration de la vie des commerces.

e) Cas particulier des résidences (secteur social et secteur privé)

La commission s'interroge sur le cas du nombre de parkings associés aux résidences. Le PLU ne fixerait plus de ratio de places de stationnement par appartement. De plus, les logements à caractère sociaux d'Andromède proposent des parkings payants qui ne sont pas souscrits par les occupants entraînant des difficultés de stationnement aux abords. La commission propose qu'un prix modique de parking (e.g. 25€ par mois) soit inclus dans le loyer.

La commission considère que la politique visant à réduire le nombre de voitures « visibles » est louable en elle-même mais qu'elle ne doit pas être poussée à ses limites sous peine de devenir utopique.

La commission recommande donc, dans la mesure du possible, qu'une obligation soit faite pour les promoteurs de prévoir sur leur parcelle (surface ou sous-sol) **un ratio d'emplacement de stationnement suffisant** (2 par appartement et 1 pour les studios nous paraît raisonnable). Quelques stationnements extérieurs à la résidence doivent être également prévus pour les visiteurs.

f) Divers

- ❖ Les marquages de la Zone Bleue semblent s'éclaircir avec le temps et sont parfois difficilement visibles. Il serait souhaitable d'étudier une autre qualité de marquage plus résistant.
- ❖ Le problème de l'envahissement des trottoirs par divers véhicules gênant les piétons et les PMR semble insoluble. La recommandation est donc **une systématisation des barrières ou plots** (verts ou marrons) dans tous les endroits concernés.
- ❖ Concernant le problème général des voies ayant des pistes cyclables de chaque côté ne permettant pas aux visiteurs de stationner (e.g. route de Grenade, Vieux Chemin de Grenade, Avenue Lucien Servanty, ...), la commission recommande de créer dans la mesure du possible de **petits parkings de proximité**. Les possibilités sont à étudier en collaboration avec les conseils de quartier
- ❖ Enfin, la commission pense que **la Police Municipale doit faire preuve de fermeté envers les contrevenants** dans le cas général mais aussi de discernement dans les cas particuliers (pause de midi, vacances scolaires).
- ❖ La commission recommande vivement de **ne pas diminuer**

globalement le nombre de places de parking dans le Centre Ville.

Les propositions qui ont été faites sont volontairement d'ordre général et ne rentrent pas dans le détail de l'organisation des quartiers de Blagnac.

8- Avis du CESL et suite des travaux

- **Avis du CESL**

Comme pour le plan de circulation, le CESL voudrait mettre l'accent sur le problème de la communication des objectifs à moyen terme qui est cruciale si l'on veut que les changements soient acceptés par la population blagnacaise.

- **Suite des travaux**

Bien sûr, comme pour les autres commissions, le CESL attend un retour sur les propositions qui ont été faites.

Le rapporteur : Michel PELI